



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE

## AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, que le règlement numéro 376-11-2023 intitulé règlement numéro 376-11-2023 visant à modifier le règlement de condition d'émission du permis de construction numéro 128-12-2006, adopté à la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François le 7 février 2024 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat;

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site Web de la Municipalité ou durant les heures d'ouverture de bureau municipal situé au 145, route 222 à Racine, et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À RACINE, CE 18<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024.

Stéphanie Deschênes

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphanie, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de la municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 18 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre (2024).

Stéphanie Deschênes

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

AVIS PUBLIC